



AVIS DE PUBLICITE PREALABLE

(L.2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Communal

Parking Rue des Alpes

1. Identification de la Collectivité Territoriale :

Commune d'Ottmarsheim

Mairie / 20 rue du Général de Gaulle – 68490 Ottmarsheim

Téléphone : 03.89.26.06.42/ Courriel : mairie@ottmarsheim.fr

Adresse Internet : <https://www.ottmarsheim.fr/>

2. Objet de l'avis :

L'article L.2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, dispose que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* »

Par courrier adressé au Maire, en date du mois de septembre 2023, une demande est parvenue d'autorisation d'installation d'un distributeur de plat accessible 24h/24 et 7j/7 sur le ban communal.

Après recherche d'un emplacement pouvant accueillir une telle installation, il a été convenu de permettre l'occupation du « parking » se situant rue des Alpes.

Le distributeur MUM'S DISTRI permettra l'accès à des plats cuisinés différents chaque semaine et des snacks.

Sur la base de cette demande, la commune informe qu'un titre portant autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) du domaine public communal sera accordé au demandeur.

Le titre prendra effet à compter de la fin de publication du présent avis publicité préalable, après vote par le conseil municipal de l'autorisation d'occupation du domaine public et sera publié pendant 3 mois.

Il portera autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement d'une longueur suffisante pour l'installation du distributeur situé sur le « parking » rue des Alpes – 68490 Ottmarsheim.

En contrepartie de l'autorisation accordée, il appartiendra au demandeur de verser une redevance fixée à 75 €/mois conformément à la délibération n° 6 du conseil municipal en date du 28 mai 2024.

3. Informations complémentaires

Toute autre information d'ordre administratif et technique peut être obtenue après avoir formulé une demande par écrit ou par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le présent avis.

4. Date limite de manifestation d'intérêt concurrente :

La date limite de manifestation d'intérêt concurrence est fixée au 04 septembre 2024

5. Date et support de publication de l'avis :

- Réseaux sociaux de la commune d'Ottmarsheim (Facebook)
- Site internet de la commune d'Ottmarsheim.

DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS : 04 juin 2024
